



## CONSEIL MUNICIPAL

### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

#### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI	Mme Nihed JEBALI
Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA	M. Cédric LANCELLE
M. Richard PELISSERO	Mme Virginie CORDIER
Mme Magalie CAZAL	M. Franck BOSTON
Mme Nathalie DARRAGUS	Mme Maria VIANA
M. Joseph AFONSO	M. Jérôme ARMAND
Mme Manuella SAINTE-ROSE	M. Stéphane DUBOIS
M. Zacharie RIBEIRO	Mme Shavyna LOURDEMASSEY
Mme Aurélie ADAM	M. Christian TANAÏS.
M. Baptiste IBANEZ	

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Hugues MASLARD pouvoir à Mme Nathalie DARRAGUS, M. Romolo GRASSI pouvoir à Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER pouvoir à M. Baptiste IBANEZ, Mme Clémence LUCAS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :**

**Secrétaire de Séance :** Joseph AFONSO

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point 19 sous la délibération n°\_DEL CM 03\_2026\_41 relative la désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du groupe Dynamique Embauche. L'ensemble des membres du Conseil Municipal valide le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

#### ❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 23**

**Objet :** APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- COMMUNE- 2025

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,  
Le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote*

**APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de VILLEJUST.

**DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 24**

**Objet :** APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES EFFECTIFS.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**MODIFIE**, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, le tableau des effectifs comme suit :

<b>GRADE</b>	<b>TC/TNC</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>
<b>Adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	TC	1
<b>Adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	TC	2
<b>Animateur principal 2<sup>ème</sup></b>	TC	1

<u>classe</u>		
<b>Assistant d'enseignement artistique</b>	TC	2
<b>Adjoint technique territorial</b>	TC	2

**DÉCIDE** : d'adopter le nouveau tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
<b>Filière administrative</b>			
Attaché territorial	A	1	35H
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	35H
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35H
Rédacteur territorial	B	2	35 H
Adjoint administratif principal de 1ere classe	C	5	35H
Adjoint administratif principal de 2eme classe	C	1	35H
<b>Filière technique</b>			
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35H
Technicien territorial	C	1	35H
Agent de maîtrise principal	C	3	35H
Agent de maîtrise territorial	C	2	35H
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	35H
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	35H
Adjoint technique territorial	C	5	35H
<b>Filière sanitaire et sociale</b>			
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35H
<b>Filière animation</b>			
Animateur territorial 1ere classe	B	1	35H
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	35H
Animateur territorial	B	1	35H
Adjoint d'animation principal 1ere classe	C	1	35H
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	35H
Adjoint d'animation territorial	C	8	35H
<b>Filière culturelle</b>			
Assistant d'enseignement artistique 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	Temps non complet
<b>Filière police municipale</b>			
Brigadier-chef principal	C	2	35H

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Villejust.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 25**

**Objet :** CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE** de créer 15 postes de saisonnier à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier d'activité lors de la période estivale de 2026.

**PRÉCISE** que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice de rémunération 366 et 377 en fonction des qualifications des candidats.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à imputer ces dépenses sur le chapitre 012 « Charges de personnel » du budget communal.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 26**

**Objet :** DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice.

**INDIQUE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 27**

**Objet :** ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande du CIG.

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures.

**AUTORISE** son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**INDIQUE** son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique.

**HABILITE** le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement.

**AUTORISE** son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement.

**DÉCIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 28**

**Objet :** SÉJOUR ÉTÉ 2026 – CLUB JEUNES : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Fixer la participation des familles domiciliés à Villejust à 320.00 euros par enfant.
- Dit que le montant total du séjour devra être réglé en totalité avant le 30 juin 2026.
- Possibilité de paiements en 3 versements :

- Avril 2026	1 <sup>er</sup> versement	110.00€
- Mai 2026	2 <sup>ème</sup> versement	110.00€
- Juin 2026	3 <sup>ème</sup> versement	100.00€

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ACCEPTE** les propositions susvisées.

**DÉCIDE** de comptabiliser les dépenses et les recettes sur le budget communal de l'exercice 2026.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 29**

**Objet :** ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N° 142, SISE CHEMIN DU ROCHER.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DONNE** son accord pour l'acquisition par la Commune de la parcelle AC 142 de 26 m<sup>2</sup>, sur le chemin du Rocher à VILLEJUST au prix de 1 € symbolique.

**DIT** que les frais notariés occasionnés par cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant désigné par lui, pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents y afférents.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 30**

**Objet** : INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES ET DE SURSIS À STATUER SUR LE SECTEUR DU CENTRE BOURG.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** la mise en place d'un périmètre d'étude sur le secteur du centre bourg au titre de l'article L 424-1 du Code de l'urbanisme.

**APPROUVE** le périmètre d'étude délimité sur le plan annexé.

**AUTORISE** et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant désigné par lui, pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents y afférents.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 31**

**Objet** : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCAPLE (SPL) WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) ET MANDAT DONNÉ AU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE VILLEJUST.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** les modifications des statuts de la SPL WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) telle qu'elles figurent dans le projet joint en annexe.

**AUTORISE** le représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de la SPL, Monsieur Igor TRICKOVSKI à voter en faveur des modifications lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 32**

**Objet** : APPROBATION DE L'ENTRÉE DE LA COMMUNE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE NORD-ESSONNE (SPL).

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'entrée de la commune de Villejust au capital de la Société Publique Locale (SPL) Nord Essonne ayant son siège social à Parc Gutenberg- 13 voie la Cardon- 91120 Palaiseau, immatriculée sous le numéro 880 957 212 RCS Evry,

**APPROUVE** les statuts en vigueur de la SPL Nord Essonne dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** la souscription au capital de la SPL Nord Essonne à hauteur de 8 000 euros par émission de 80 actions nouvelles, d'une valeur unitaire de 100 euros, portant ainsi le capital de la société de 263 000 euros à 271 000 euros,

**DÉSIGNE** en conséquence M. Igor TRICKOVSKI aux fins de représenter la commune de Villejust au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Nord Essonne dans la mesure où la représentation directe de la commune ne peut pas être assurée au sein du Conseil d'administration et l'autorise en outre à assurer toute fonction de président, de vice-président de l'assemblée spéciale et également de délégué de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de la SPL Nord Essonne,

**DÉSIGNE** M. Igor TRICKOVSKI aux fins de représenter la commune de Villejust au sein de l'assemblée générale de la SPL Nord Essonne,

**AUTORISE** ses représentants à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale, désignés ci-dessus, à voter en faveur des résolutions permettant l'entrée au capital de la commune et l'approbation de la version définitive des statuts de la SPL Nord Essonne, tels qu'ils seront établis à l'issue, le cas échéant, de l'entrée de la commune de Villejust à son capital,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document ou tout acte et à entreprendre toute démarche nécessaire auprès de la SPL Nord Essonne afin d'exécuter la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 33**

**Objet** : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX INSTANCES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS SAACLAY ENTREPRISES (WIPSE).

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉSIGNE** comme représentants permanents de la Commune de Villejust au Conseil d'administration de la SPL WIPSE :

M. Richard PELISSERO Titulaire

M. Cédric LANCELLE Suppléant

**CHARGE** Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 34**

**Objet** : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS SAACLAY.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉSIGNE** les représentants du conseil municipal au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) comme suit :

Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA Titulaire  
M Zacharie RIBEIRO Suppléant

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 35**

**Objet** : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBÉRATION N° DEL CM 02\_2026\_21 RELATIVE A LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « ESSONNE NUMERIQUE ».

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° DEL CM 02\_2026\_21 du 20 mars 2026.

**DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la Commune au syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » :

M. Zacharie RIBEIRO Titulaire  
Mme Nihed JEBALI Suppléante

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 36**

**Objet** : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DRESSE** la liste des contribuables annexée.

**DIT** que cette liste sera adressée au Directeur des finances publiques afin d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 37**

**Objet** : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE D'INCINÉRATION D'ORDURE MÉNAGÈRES (SIOM).

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉSIGNE** les représentants du conseil municipal au sein de la commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordure ménagères (SIOM) comme suit :

M. Igor TRICKOVSKI et M. Joseph AFONSO

**CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 38**

**Objet** : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ COMMUNAL NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉSIGNE** M. Igor TRICKOVSKI délégué représentant la Commune de Villejust au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

**CHARGE** Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 39**

**Objet** : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte** comme représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles de la commune de Villejust :

Mme Nathalie DARRAGUS et de M. Igor TRICKOVSKI

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 40**

**Objet** : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DES MENUS.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉSIGNE** comme représentants du Conseil municipal au sein de la Commission des menus :

Mme Magalie CAZAL  
Mme Virginie CORDIER  
M. Christian TANAÏS

**RAPPELLE** que le Maire est président de droit et qu'il peut désigner son représentant par arrêté.

**CHARGE** Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 41**

**Objet** : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE DYNAMIQUE EMBAUCHE.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉSIGNE** Mme CAZAL Magalie représentante de la Commune de Villejust au sein de l'Assemblée Générale du groupe Dynamique Embauche.

**CHARGE** Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 22H15

Fait à Villejust, le 18 mai 2026

Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust

